

Place du Marché de Vevey Le parking souterrain refait surface via une initiative populaire



Des citoyens refusent d'enterrer le projet de parking

VEVEY

Comment réaménager la Place du Marché? Doit-elle garder, au moins partiellement, sa vocation de parking à ciel ouvert? Alors que ces questions, au carrefour d'enjeux idéologiques et urbanistiques, soulèvent les passions depuis près de trois décennies, la Ville semblait avoir enfin trouvé une solution consensuelle susceptible de se concrétiser dès l'après-Fête des Vignerons de 2019: une Place du Marché libérée de plus de la moitié de ses 450 places de stationnement et réaménagée en surface pour un investissement de l'ordre de 10 millions. Mais c'était sans compter avec un groupe de 26 citoyens qui, à la suite des milieux économiques, relancent le débat, une ultime fois, sur la construction d'un parking en sous-sol de l'emblématique place. Ils ont officiellement annoncé ce mardi le lancement d'une initiative populaire communale.

Priska Hess



«**N**ous aimons cette ville et voulons nous battre pour son avenir». C'est avec détermination qu'un comité de 26 citoyens veveysans, emmené par leur porte-parole Philippe Oertlé, a lancé, ce mardi 31 octobre, une initiative populaire communale «pour la création d'un parking souterrain à la Place du Marché» (voir photo de page 1, Philippe Oertlé est le troisième depuis la gauche). Composé d'habitants, de commerçants et de politiciens, ce groupe emboîte ainsi le pas à la Société industrielle et commerciale (SIC) et à l'Association des commerçants de Vevey (ACV) qui avaient annoncé début octobre leur intention, relayée par 24 heures, de tout mettre en œuvre pour défendre leur vision: une Place du Marché conviviale et accessible, libérée de toutes ses places de stationnement en surface au profit d'un parking en sous-sol. «Depuis presque trente ans, de multiples études ont été menées par les autorités, sans que rien ne se concrétise et sans véritable vision pour le développement de Vevey, déplore Philippe Oertlé, par ailleurs vice-président de la SIC. Avec la Fête des Vignerons qui approche, c'est aujourd'hui le dernier et le bon moment pour réfléchir à une vraie solution pour cette place. Nous nous en remettons aux électeurs veveysans, qui n'ont encore jamais voté sur le sujet.»

«**Consultation alibi»?** Cette initiative est pourtant loin d'arriver à point nommé par rapport aux démarches déjà engagées par les autorités, lesquelles défendent une tout autre option: maintenir 200 places en surface à la Place du Marché, au lieu de 450 actuellement, avec en compensation des places dans le parking souterrain prévu derrière la gare, qui pourrait un jour être complété par celui d'Entre-deux-Villes (voir encadré). Il s'agira surtout de réaménager l'espace public de la Place du Marché pour un montant évalué à 10 millions, dépense qui s'ajoute aux 2,130 mios déjà investis dans

«Consultation alibi»?

ce dossier depuis 1989, en études, projets et réaménagements divers. Une vision partagée par une grande partie du Conseil communal, qui a octroyé en décembre 2016 un crédit de 441'000 frs à la Municipalité pour l'organisation d'un mandat d'études parallèles (MEP) en vue du réaménagement de la place en surface. En parallèle à ce mandat, une démarche participative a été lancée, assortie de quatre tables rondes intégrant six habitants, six commerçants ainsi que des politiques, invités à «nourrir» le cahier des charges. «Une consultation alibi, estime les initiateurs, puisqu'il ne s'agissait que de discuter des aménagements en surface, et pas de la question de fond sur l'avenir de cette place». Le 2 juillet dernier, la population a en outre été conviée par les autorités à faire part de ses attentes lors de la journée

«Nous allons tout faire pour convaincre les citoyens que c'est pour le bien de leur ville».

Philippe Oertlé, porte-parole du comité d'initiative.

«la place est libre» (*Le Régional* 861). Sur 169 idées spontanées récoltées ce jour-là, 34 proposaient de libérer la place en surface en créant un parking souterrain. «Mais au niveau politique, souligne le municipal de l'urbanisme Jérôme Christen, il faut se rendre à l'évidence: il n'y a pas aujourd'hui de majorité en faveur de la réalisation d'un tel parking sous la Place du Marché» (lire son interview ci-contre). Dans le cadre du même préavis de décembre 2016 relatif au mandat d'études parallèles, les élus ont d'ailleurs rejeté un amendement plaçant pour une réflexion sur un parking souterrain émanant du PLR. Tout comme ils avaient refusé, en 2009, le projet municipal de construction d'un parking pour un montant de 16 millions, que la Ville, alors en bonne santé financière, prévoyait d'assumer seule.

«**Exemples à Sion, La Tour-de-Peilz et Yverdon** «La solution proposée par la Municipalité de réduire simplement le nombre de places de stationnement n'est pas adéquate pour mettre en valeur un espace aussi emblématique et aussi beau que la Place du Marché», déplore Philippe Oertlé. Celui qui fut aussi porte-parole de Nestlé suisse cite l'exemple de villes comme Sion (voir complément



Coloré, simple et évocateur, le flyer qui servira de support à l'initiative populaire communale invite à la réflexion. DR

sur www.leregional.ch) ou encore la Tour-de-Peilz, où la construction d'un parking souterrain de 242 places aux Anciens-Fossés a permis de créer une nouvelle zone piétonne conviviale. Autre parallèle, celui d'Yverdon-les-Bains: la Municipalité y projette le réaménagement complet de sa Place d'Armes, avec réalisation d'un parking souterrain qui accueillera les places de stationnement actuellement en surface. Les aménagements urbains et paysagers seront entièrement assumés par la Ville, qui prévoit un investissement de l'ordre de 20 millions. Quant au parking souterrain, qui devrait compter environ 1'000 places, son financement, sa construction et son exploitation passeront par la conclusion d'un contrat de partenariat public-privé entre la Ville et le groupe Marti-Amag. Ce dernier devrait investir 50 millions pour la réalisation du projet, dont seuls 2,5 millions à la charge de la Ville d'Yverdon. «C'est une telle option de financement qu'il faut suivre pour un projet de parking souterrain à la Place du Marché, surtout compte tenu de la situation financière communale», estime Philippe Oertlé. Mais pour l'instant, il s'agit de faire valider cette initiative citoyenne par la Municipalité.

Ensuite, le comité aura trois mois pour récolter les signatures de 15% des électeurs, mais veveysans uniquement, «même si le projet concerne aussi de près les habitants des communes alentours, qui comptent également parmi les usagers de la Place du Marché», regrette Philippe Oertlé. Si l'initiative aboutit, elle sera transmise au Conseil communal avec préavis de la Municipalité. Lequel pourra soit la mettre en œuvre, soit la rejeter, auquel cas un vote populaire aura lieu. «Nous allons tout faire pour convaincre les citoyens que c'est pour le bien de leur ville», avertit le porte-parole des initiateurs.

Site de l'initiative: www.maplace.ch

Sur www.leregional.ch et notre application:

- Comment Sion a réussi la mue son centre-ville
- Les Suisses prêts à vivre sans voiture?
- La voiture chassée des villes européennes

Bouchons récurrents et parkings manquants

La question du réaménagement de la Place du Marché ne peut s'inscrire en dehors d'une réflexion sur le stationnement au centre-ville de Vevey et la circulation, saturée de manière récurrente. A commencer par le transit est-ouest et le secteur de la gare. En complément à son Plan de mobilité et d'urbanisme intégré de 2011, qui établit une vision générale de développement de la ville, la Municipalité a mené en 2016 des réflexions spécifiques sur les accès à la gare et aux commerces, afin de définir des lignes directrices de la réorganisation du trafic dans ce secteur. Objectifs: simplifier les flux de mobilité, renforcer l'attractivité du centre et valoriser l'espace public comme lieu de rencontre. Ce qui devrait passer par la suppression du giratoire et la réalisation d'une «couronne de parkings publics autour du centre-ville». Cette approche inclut le parking souterrain de 314 places à construire au nord de la gare en partenariat public-privé, actuellement au stade d'avant-projet, la Place du Marché, le parking du Panorama et les parkings des centres commerciaux, notamment du Centre St-Antoine, qui proposera d'ici à 2019 une septantaine de places supplémentaires. Quant au projet de parking souterrain à Entre-deux-Villes, il est actuellement suspendu suite au vote du Conseil communal demandant une étude préalable sur le stationnement. Celle-ci «vient d'être finalisée et sera communiquée d'ici à la fin de l'année», confie Jérôme Christen. Selon le municipal, cela permettrait de libérer ainsi des places dans ce parking actuellement saturé, où le délai d'attente est de plus de quatre ans pour les places en journée, et de compenser partiellement la Place du Marché. Reste que ces projets étant loin de leur réalisation, le problème de la congestion du trafic risque de se poser longtemps encore...

Jérôme Christen:

«La Municipalité ne reviendra pas en arrière»

Le municipal de l'urbanisme Jérôme Christen (Vevey Libre) s'est toujours opposé à l'idée d'un parking souterrain à la Place du Marché, au point d'avoir rompu la collégialité en 2009 quand la Municipalité avait proposé un tel projet. Son credo: la place peut être mise en valeur en supprimant des places de parc, mais pas avant qu'un nombre équivalent n'ait été créé ailleurs en compensation. Entretien.

Au vu de cette initiative, la Municipalité reste-t-elle ouverte à la discussion?

«Sur la forme, le Conseil communal a refusé en 2009 un tel projet et le débat a démontré qu'il était impossible de trouver un terrain d'entente. Dès lors, la Municipalité a proposé de diminuer l'emprise de la voiture pour valoriser les espaces publics du centre-ville, en créant en compensation un parking derrière la gare. Pour la première fois depuis 20 ans, une majorité s'est dégagée et le Conseil communal a accepté, fin 2016, de lancer un mandat d'études parallèles (MEP) pour développer ce projet. C'est à ce moment-là que les partisans d'un parking souterrain auraient pu le contester par référendum. Il n'est pas pensable que la Municipalité revienne en arrière sur cette question. Cette décision n'appartient d'ailleurs pas qu'à elle, mais aussi au Conseil communal. Cette initiative signifierait la perte des 441'000 frs déjà engagés pour le MEP, pour une démarche qui a trouvé un consensus au Conseil communal, ce qui n'a jamais été le cas sur un projet de parking souterrain.»

Maintenir 200 places de stationnement, n'est-ce pas une demi-mesure?

«Ce que la Municipalité propose n'est pas une demi-mesure, c'est un consensus entre deux visions diamétralement opposées et qui à terme - nous en sommes convaincus - satisfiera aussi bien les commerçants que les usagers de la place du Marché. Transférer le parcage de longue durée hors de l'hyper-centre permettra une accessibilité facilitée à ceux qui y viennent durant quelques heures pour fréquenter les commerces.»

Le parking derrière la gare n'est encore qu'un avant-projet. Ne met-on pas la charrue avant les bœufs?

«Nous avons pris l'engagement formel de ne pas supprimer de places de parc sur la place du Marché sans compensation. C'est important pour

les commerces de la vieille ville. Si l'ouverture de nouveaux parkings n'est pas encore réalisée à fin 2019, l'aménagement de la place du Marché attendra. C'est la conséquence logique de notre engagement.»

La volonté de la Ville est-elle que la Place du Marché ne soit, à terme, plus du tout dévolue au parcage?

«On ne peut pas exclure qu'un jour, en fonction de l'évolution des usages en matière de mobilité, la présence de la voiture en ville soit encore réduite, mais les conditions ne sont pas réunies aujourd'hui. Les mesures brutales n'ont aucune chance d'aboutir: le transfert modal et les changements d'habitude doivent se faire en douceur et avec des mesures d'accompagnement.»

Quelle est votre vision personnelle par rapport aux générations futures?

«Il s'agit de trouver un bon équilibre entre la place accordée à la voiture et les mobilités douces en favorisant, de manière générale, ces dernières. Un plan des mobilités douces va d'ailleurs être établi dans le cadre de la révision de notre plan directeur communal. Le fait que les voitures deviennent plus «propres» réduira leur impact en termes de pollution, mais ne résout en rien les questions de sécurité par rapport aux piétons et aux cyclistes, ni les problèmes d'engorgement et d'emprise sur l'espace public. Notre démarche répond à ces différents aspects et permettra une bonne accessibilité au centre-ville pour ceux qui doivent s'y rendre.»

«Nous ne supprimerons pas de places de parc sur la place du Marché sans compensation», assure Jérôme Christen. C. Michel